

عن أبي خبيب -بضم الخاء المعجمة- عبد الله بن الزبير رضي الله
عنهما ، قال: لما وقف الزبير يوم الجمل دعاني فقممت إلى جنبه، فقال:
يا بني، إِنَّهُ لَا يَقْتُلُ اليومَ إِلَّا ظالمٌ أو مظلومٌ، وإني لا أُرَانِي إِلَّا سأقتل
اليوم مظلوماً، وإن من أكبر همي لديني، أفترى ديننا يُبقي من مَالِنَا
شيئاً؟ ثم قال: يا بني، بَعْ مَا لَنَا واقض ديني، وأوصي بالثلث وثلثه
لبنيه، يعني لبني عبد الله بن الزبير ثلث الثلث. قال: فَإِنْ فَضَلَ مِنْ
مَالِنَا بعد قضاء الدين شيءٌ فثلثه لبنيك. قال هشام: وكان بعض ولد
عبد الله قد وَازَى بعض بني الزبير خَبِيبٌ وَعَبَادٌ، وله يومئذ تسعة
بنين وتسع بنات. قال عبد الله: فجعل يوصيني بدينه ويقول: يا بني،
إِنْ عَجَزْتَ عَنْ شَيْءٍ مِنْهُ فَاسْتَعْنِ عَلَيْهِ بِمَوْلَايَ. قال: فوالله ما دريت
ما أَرَادَ حَتَّى قُلْتُ: يَا أَبْتَ مِنْ مَوْلَاكَ؟ قال: الله. قال: فوالله ما
وَقَعْتُ فِي كَرْبَةٍ مِنْ دِينِهِ إِلَّا قُلْتُ: يَا مَوْلَى الزَّبِيرِ اقْضِ عَنْهُ دِينَهُ
فَيَقْضِيهِ. قال: فقتل الزبير ولم يَدَعْ ديناراً ولا درهماً إِلَّا أَرْضَيْنَ ، منها



الغابة وإحدى عشرة دارا بالمدينة، ودارين بالبصرة، ودارا بالكوفة،
ودارا بمصر. قال: وإنما كان دينه الذي كان عليه أن الرجل كان
يأتيه بالمال، فيستودعه إياه، فيقول الزبير: لا، ولكن هو سلف إني
أخشى عليه الضَّيْعَةَ، وما ولي إمارة قط ولا جباية ولا خراجا ولا
شيئا إلا أن يكون في غزو مع رسول الله صلى الله عليه وسلم أو مع
أبي بكر وعمر وعثمان رضي الله عنهم قال عبد الله: فحسبت ما كان
عليه من الدين فوجدته ألفي ألف ومئتي ألف! فلقي حكيم بن حزام
عبد الله بن الزبير، فقال: يا ابن أخي، كم على أخي من الدين؟ فكتمته
وقلت: مائة ألف. فقال حكيم: والله ما أرى أموالكم تسع هذه. فقال
عبد الله: رأيته إن كانت ألفي ألف ومئتي ألف؟ قال: ما أراكم
تطبقون هذا، فإن عجزتم عن شيء منه فاستعينوا بي، قال: وكان الزبير
قد اشترى الغابة بسبعين ومئة ألف، فباعها عبد الله بألف ألف
وسمئة ألف، ثم قام فقال: من كان له على الزبير شيء فليوافنا بالغابة،

فأتاه عبد الله بن جعفر، وكان له على الزبير أربعمئة ألف، فقال لعبد الله: إن شئت تركتها لكم؟ قال عبد الله: لا، قال: فإن شئت جعلتموها فيما تؤخرون إن إخرتم، فقال عبد الله: لا، قال: فاقطعوا لي قطعة، قال عبد الله: لك من هاهنا إلى هاهنا. فباع عبد الله منها فقضى عنه دينه وأوفاه، وبقي منها أربعة أسهم ونصف، فقدم على معاوية وعنده عمرو بن عثمان، والمنذر بن الزبير، وابن زمعة، فقال له معاوية: كم قُومَتِ الغابة؟ قال: كل سهم بمئة ألف، قال: كم بقي منها؟ قال: أربعة أسهم ونصف، فقال المنذر بن الزبير: قد أخذت منها سهما بمئة ألف، قال عمرو بن عثمان: قد أخذت منها سهما بمئة ألف. وقال ابن زمعة: قد أخذت سهما بمئة ألف، فقال معاوية: كم بقي منها؟ قال: سهم ونصف سهم، قال: قد أخذته بخمسين ومئة ألف. قال: وباع عبد الله بن جعفر نصيبه من معاوية بستمئة ألف، فلما فرغ ابن الزبير من قضاء دينه، قال بنو الزبير: اقسم بيننا ميراثنا، قال: والله لا أقسم



بينكم حتى أنادي بالموسم أربع سنين: ألا من كان له على الزبير دين
فليأتنا فلنقضه. فجعل كل سنة ينادي في الموسم، فلما مضى أربع
سنين قسم بينهم ودفع الثلث. وكان للزبير أربع نسوة، فأصاب كل
امرأة ألف ألف ومئتا ألف، فجميع ماله خمسون ألف ألف ومئتا
ألف.



Abû Khubayb ‘Abdullah ibn Az-Zubayr relate : « Peu
avant la bataille du chameau, Az-Zubayr m’appela. Je me
rendis auprès de lui et il me dit : " Mon fils ! Quiconque
est tué aujourd’hui sera soit injuste, soit victime d’une
injustice. Et je me vois déjà mourir aujourd’hui, victime
de leur injustice. Mon plus grand souci concerne mes
dettes. Crois-tu qu’il nous restera quelques biens après le
paiement de nos dettes ? " Puis, il ajouta : " Mon fils !
Vends nos biens et paie ma dette. " Ensuite, Az-Zubayr
ordonna que le tiers de son héritage soit légué, un tiers
de ce legs devant revenir aux fils de ‘Abdullah ibn
Az-Zubayr. Il a dit : " S’il reste quelque chose de nos biens



après le paiement de nos dettes, un tiers [du legs] sera partagé entre tes fils. " (Hichâm, [l'un des narrateurs] ajouta : " Quelques-uns des fils de 'Abdullah - comme Khubayb et 'Abbâd - avaient le même âge que les fils d'Az-Zubayr. 'Abdullah avait à cette époque neuf fils et neuf filles. "). 'Abdullah poursuivit : " Il ne cessa de me faire des recommandations au sujet de ses dettes en disant : ' Mon fils ! Si tu éprouves une quelconque difficulté à rembourser mes dettes, demande l'aide de mon Maître. ' Par Allah, je ne comprenais pas ce qu'il signifiait par-là, alors je lui demandai : Père ! Qui est ton Maître ? - Allah ! répondit-il. Par Allah ! Chaque fois que j'avais un souci au sujet d'une dette, j'implorais Allah en disant : Ô Maître d'Az-Zubayr ! Honore sa dette à sa place ! et Il l'honorait. " 'Abdullah ajouta : " En effet, Az-Zubayr mourut [lors de la bataille]. Il ne laissa pas d'argent, mais deux terres, dont « Al-Ghâbah » [une terre immense près de Médine], onze maisons à Médine, deux à Baṣorah, une à Koufah et une autre en Egypte. Il s'était endetté car, lorsqu'un homme venait lui confier son argent, Az-Zubayr lui disait : ' D'accord, mais à condition que



cela soit un prêt [et non un simple dépôt] car je crains de le perdre. ' A aucun moment l'administration d'une province ne lui fut confiée ou la collecte des impôts mais [ses richesses provenaient du butin qu'il recevait] de ses expéditions militaires avec le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut), Abû Bakr, 'Umar ou 'Uthmân (qu'Allah les agrées)." 'Abdullah poursuivit : " J'ai compté ses dettes : elles s'élevaient à deux millions deux cent mille ! " Puis, Ḥakîm ibn Ḥizâm rencontra 'Abdullah ibn Az-Zubayr et lui demanda : " Mon neveu ! A combien s'élève la dette de mon frère ? " J'en cachai le vrai montant et lui dit : " Cent mille ! - Ḥakîm dit : Par Allah ! Je ne pense pas que vos biens suffisent pour les couvrir. - Je lui répondis : Que dirais-tu si la dette s'élevait à deux millions deux cent mille ? - Il répondit : Je ne pense pas que vous soyez capables d'honorer ses dettes. Si vous en êtes incapables, demandez-moi de vous aider ! " Az-Zubayr (qu'Allah l'agrée) avait acheté « Al-Ghâbah » pour cent soixante-dix mille. 'Abdullah la vendit pour un million six cent mille. Ensuite, il interpella les gens : " Que celui à qui Az-Zubayr (qu'Allah l'agrée) devait de



l'argent accepte [une partie de] « Al-Ghâbah » en remboursement ! " 'Abdullah ibn Ja'far (qu'Allah l'agrée), à qui Az-Zubayr devait quatre cent mille, vint et lui dit : " Si vous le voulez, j'annule cette dette. - Non, répondit 'Abdullah (qu'Allah l'agrée). - Si vous le voulez, vous pouvez en ajourner le remboursement, insista 'Abdullah ibn Ja'far. - Non, persista 'Abdullah. - Dans ce cas, donnez-moi une parcelle de cette terre ! conclut 'Abdullah ibn Ja'far. " 'Abdullah lui en attribua une partie. Il vendit d'autres parcelles, remboursant ainsi les dettes de son père. Il en resta quatre parts et demie. Ensuite, il se rendit chez Mu'âwiyah où se trouvaient 'Amr ibn 'Uthmân, Al-Mundhir ibn Az-Zubayr et ibn Zam'ah (qu'Allah les agrées). Mu'âwiyah (qu'Allah l'agrée) l'interrogea : " A combien s'est vendue « Al-Ghâbah » ? - Cent mille chaque parcelle, répondit-il. - Combien reste-t-il de parcelles ? Demanda Mu'âwiyah. - Quatre parts et demie, répondit-il. - J'achète une part pour cent mille, dit Al-Mundhir ibn Az-Zubayr. - J'achète moi aussi une part pour cent mille, déclara 'Amr ibn 'Uthmân. - J'achète également une part pour



cent mille, affirma ibn Zam'ah. - Combien en reste-t-il maintenant ? Demanda Mu'âwiyah. - Une part et demie, répondit 'Abdullah. - Je la prends pour cent cinquante mille ! dit Mu'âwiyah. " Plus tard, 'Abdullah ibn Ja'far vendit sa part à Mu'âwiyah pour six cent mille. Lorsque 'Abdullah ibn Az-Zubayr (qu'Allah l'agrée) eut remboursé toutes ses dettes, les fils d'Az-Zubayr (qu'Allah l'agrée) demandèrent leur part de l'héritage. Il leur répondit : " Par Allah ! Je ne le ferai qu'après avoir interpellé les gens, au cours de quatre Pèlerinages consécutifs, en ces termes : ' Ecoutez bien ! Que celui à qui Az-Zubayr doit quelque chose vienne pour que nous le remboursions. ' Et effectivement, il le fit durant quatre Pèlerinages, puis il répartit l'héritage entre les héritiers d'Az-Zubayr (qu'Allah l'agrée) après en avoir légué le tiers. Az-Zubayr (qu'Allah l'agrée) avait quatre femmes. Chacune d'elles reçut un million deux cent mille. L'ensemble des biens d'Az-Zubayr s'élevait donc à cinquante millions deux cent mille.

Rapporté par Al-Bûkhârî

Jugement : Authentique